

Le Conseil municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre communautaire de Shannon le lundi 2 juin à 19h30 en conformité avec le Code municipal du Québec.

Sont présents : Francine Girard  
Stéphane Hamel  
Claude Lacroix  
Mario Lemire  
Bruno Martel  
Mike-James Noonan

Formant quorum sous la présidence du maire Clive Kiley.

Le Directeur général, Hugo Lépine et l'adjointe au Greffe, Diane Brûlé sont également présents.

### 1) Adoption de l'ordre du jour

118-06-14

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bruno Martel, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 8.2 Nomination de Debby Kiley et Robert Landrigan au sein du Conseil local du patrimoine, et le point 6.6 Rapport du Service des Incendies.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 2) Adoption des procès-verbaux

#### **2.1 Séance régulière du 5 mai 2014**

119-06-14

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan *QUE* le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2014 soit adopté.

#### **2.2 Procès-verbal de correction de la résolution 75-04-14**

DÉPÔT

**PROCÈS-VERBAL** de correction de la résolution numéro 75-04-14 sur l'adoption et la signature de registre pour le *Règlement 456 modifiant le Règlement de zonage (352) afin d'interdire l'épandage industriel, commercial ou extensif de déjections animales et de prescrire l'installation de systèmes de fosses septiques et de rétention de type secondaire avancé dans certaines zones.*

Une erreur s'est malencontreusement glissée dans l'alinéa sur l'adoption, quant au type de règlement adopté.

Le présent procès-verbal vise à corriger cette situation conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*.

### **DÉCLARATION**

Je, soussigné, Me Hugo Lépine, Directeur général et secrétaire-trésorier, modifie, par le présent procès-verbal de correction, le procès-verbal de la séance régulière du mardi, 8 avril 2014 et plus particulièrement, la résolution numéro 75-04-14 de manière à remplacer le libellé suivant :

« *QUE* le Conseil municipal adopte, tel que reporté, le second projet de Règlement numéro 456 comme s'il était tout au long réitéré et faisant partie intégrante de la présente. »

Pour se lire maintenant comme suit :

« *QUE* le Conseil municipal adopte, tel que reporté, le Règlement numéro 456 comme s'il était tout au long réitéré et faisant partie intégrante de la présente. ».

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

### 2.3 Procès-verbal de correction de la résolution 94-04-14

DÉPÔT

**PROCÈS-VERBAL** de correction de la résolution numéro 94-04-14 autorisant le virement du solde de la réserve financière de gestion de l'eau au Fonds général et la fermeture de ladite réserve.

Concernant le dernier alinéa, une description plus détaillée des comptes bancaires visés est manquante.

Le présent procès-verbal vise à corriger cette situation conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*.

#### DÉCLARATION

Je, soussigné, Me Hugo Lépine, Directeur général et secrétaire-trésorier, modifie, par le présent procès-verbal de correction, le procès-verbal de la séance régulière du mardi, 8 avril 2014 et plus particulièrement, la résolution numéro 94-04-14 de manière à remplacer le libellé suivant :

« *QUE* le Conseil municipal autorise le virement du solde de la réserve financière de la gestion de l'eau, au Fonds général et la fermeture de ladite réserve à toutes fins que de droits. »

Pour se lire maintenant comme suit :

« *QUE* le Conseil municipal autorise la fermeture du compte bancaire no 79290 « Gestion de l'eau » (Caisse populaire Desjardins du Piémont Laurentien) et le virement du solde au compte bancaire général no 376350 ».

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

### 3) Urbanisme

#### 3.1 Rapport des permis et certificats du mois de mai 2014

DÉPÔT

Le rapport des permis et certificats du mois de mai 2014 a été déposé et reconnu par le Conseil.

#### 3.2 **Certificat d'attestation relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement numéro 471 modifiant le Règlement sur le zonage (352) afin de permettre l'usage récréatif intensif dans certaines zones**

DÉPÔT

Le Directeur général et secrétaire-trésorier fait la lecture du *Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter* et en fait le dépôt aux membres du Conseil municipal.

#### 3.3 **Demande de dérogation mineure DM14-151 concernant le 380, chemin de Wexford, zone RU-60 – Autorisation de construire un nouveau garage détaché en cours latérale droite d'une superficie de 100 m<sup>2</sup> avec abris à bois attaché de 17.8 m<sup>2</sup> empiétant de 3 mètres en cour avant - Prise en considération de la recommandation du CCU**

CONSULTATION

La présente demande est en consultation publique. Le maire, Clive Kiley explique l'objectif de la demande et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

120-06-14

*CONSIDÉRANT* le Règlement sur les dérogations mineures ;

*CONSIDÉRANT* la demande de dérogation mineure DM14-151 déposée par Martin Comeau propriétaire du lot 4 367 123 situé au 380, chemin Wexford, zone RU-60 ;

120-06-14

*CONSIDÉRANT QUE* cette demande vise l'implantation d'un nouveau garage détaché en cours latérale droite d'une superficie de 100 m<sup>2</sup> avec abris à bois attaché de 17.8 m<sup>2</sup> empiétant de 3 mètres en cour avant ;

*CONSIDÉRANT QUE* le tableau 12 de l'article 7.1 du *Règlement de zonage* stipule qu'un garage doit être implanté en cour latérale ou arrière ;

*CONSIDÉRANT QUE* le requérant a fait la démonstration qu'il lui était impossible d'implanter le garage selon les normes compte tenu de la topographie de son terrain ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'application du *Règlement de zonage* cause un préjudice au demandeur ;

*CONSIDÉRANT QUE* la présente demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

*CONSIDÉRANT QUE* la présente demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la présente demande de dérogation telle que déposée, à la condition que toutes les autres normes du *Règlement de zonage* soient respectées ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*QUE* le Conseil municipal accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM14-151.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3.4 Demande de dérogation mineure DM14-152 concernant le 161, rue Oak, zone H-4; Autorisation de construire une nouvelle résidence unifamiliale isolée avec garage intégré à 7,7 mètres de la ligne arrière au lieu de 10 mètres tel que prescrit par la grille de spécifications de la zone H-14 - Prise en considération de la recommandation du CCU**

CONSULTATION

La présente demande est en consultation publique. Le maire, Clive Kiley explique l'objectif de la demande et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

121-06-14

*CONSIDÉRANT* le Règlement sur les dérogations mineures ;

*CONSIDÉRANT* la demande de dérogation mineure DM14-152 déposée par monsieur Maxime Doyon, propriétaire du lot 4 369 684 situé au 161, rue Oak, zone H-4 ;

*CONSIDÉRANT QUE* cette demande vise la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée avec garage intégré à 7,7 mètres de la ligne arrière au lieu de 10 mètres tel que prescrit par la grille de spécifications de la zone H-14 ;

*CONSIDÉRANT QUE* le promoteur a des exigences particulières pour son développement et que les résidences de ce secteur sont implantées à plus de 12 mètres de la ligne avant ;

*CONSIDÉRANT QU'*avec l'exigence du promoteur et les dimensions projetées de la résidence, la marge de recul arrière de 10 mètres ne peut pas être respectée ;

121-06-14

*CONSIDÉRANT QUE* l'application du *Règlement de zonage* cause un préjudice au demandeur ;

*CONSIDÉRANT QUE* la présente demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

*CONSIDÉRANT QUE* la présente demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la présente demande de dérogation telle que déposée, à la condition que toutes les autres normes du *Règlement de zonage* soient respectées ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*ET QUE* le Conseil municipal accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM14-152.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3.5 Consultation publique et adoption du deuxième projet - Règlement 473 modifiant le Règlement sur le zonage (352) afin préciser les normes d'implantation de certains ouvrages et de modifier les grilles de spécifications ainsi que les limites de certaines zones**

122-06-14

*CONSIDÉRANT* le *Règlement sur le zonage (352)* adopté le 25 janvier 2011 ;

*CONSIDÉRANT* le règlement 473 modifiant le *Règlement sur le zonage (352)* afin préciser les normes d'implantation de certains ouvrages et de modifier les grilles de spécifications ainsi que les limites de certaines zones ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion a été préalablement donné à la séance de ce Conseil tenue le 3 mars 2014 ;

*CONSIDÉRANT QUE* les dispositions de ce règlement ont été adoptées dans le premier projet lors de la séance tenue le 8 avril 2014 ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*QUE* le Conseil municipal adopte, tel que déposé, le second projet de Règlement numéro 473 comme s'il était tout au long réitéré et faisant partie intégrante de la présente ;

*QUE* la Municipalité de Shannon demande à la MRC La Jacques-Cartier un avis de conformité préliminaire du 2<sup>e</sup> projet de Règlement 473 ;

*ET QU'*une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter ait lieu, conformément à la Loi, le mercredi 11 juin 2014 de 9h à 21h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4) Travaux publics****4.1 Voirie****4.1.1 Adoption – Règlement 477 sur le déneigement**RÈGLEMENT  
NUMÉRO 477

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 5 mai 2014 ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bruno Martel ;

*QUE* Règlement 477 sur le déneigement; est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4.1.2 Autorisation d'ajout au contrat de Tapitec Québec inc., au montant de 8 145\$ plus taxes, pour la pose de tapis à l'hôtel de ville**

123-06-14

*CONSIDÉRANT* la résolution 81-04-14 octroyant un contrat à Tapitec Québec Inc., pour la fourniture et la pose d'un couvre-plancher au Centre communautaire ;

*CONSIDÉRANT QU'*il était opportun sur le plan administratif de compléter le remplacement du tapis de l'Hôtel de Ville pour l'ensemble des bureaux ;

*CONSIDÉRANT QUE* le tapis de l'Hôtel de Ville n'a pas été remplacé depuis 20 ans ;

*EN CONSÉQUENCE*, Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard ; *APPUYÉ* par le conseiller Bruno Martel ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*QUE* le Conseil municipal autorise un ajout au contrat de Tapitec Québec inc., d'un montant de 8 145\$ plus taxes, pour la pose de tapis à l'Hôtel de Ville ;

*ET QUE* le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4.1.3 Autorisation d'ajouts au contrat de Habitations Danny Girard Inc., au montant de 22 216.72\$ plus taxes, pour la rénovation du centre communautaire**

124-06-14

*CONSIDÉRANT* la résolution 103-05-14 octroyant un contrat à Habitations Danny Girard Inc., pour divers travaux de rénovation au Centre communautaire ;

*CONSIDÉRANT* la résolution 115-05-14 allouant des crédits supplémentaires pour un projet « rénovations du centre communautaire 2014 » d'un maximum de 50 000\$ à même les surplus non affectés de la Municipalité ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*QUE* le Conseil municipal autorise l'ajout au contrat de Habitations Danny Girard inc., d'un montant de 22 216.72\$ plus taxes, pour la rénovation du centre communautaire ;

124-06-14

*ET QUE* le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4.1.4 Adjudication d'un contrat à Steve Charbonneau, au montant de 15 997.50\$ plus taxes, pour l'achat, la fabrication et la pose d'armoires au centre communautaire**

125-06-14

*CONSIDÉRANT* le Programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 ;

*CONSIDÉRANT* le budget 2014 de la Municipalité ;

*CONSIDÉRANT* les surplus accumulés au 31 décembre 2012 ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*QUE* le Conseil municipal accorde un contrat à monsieur Steve Charbonneau, au montant de 15 997.50\$ plus taxes, pour l'achat, la fabrication et la pose d'armoires au Centre communautaire ;

*QUE* le Conseil municipal accorde les crédits budgétaires nécessaires pour l'adjudication de ce contrat et les approprient à même les surplus accumulés de la Municipalité au 31 décembre 2012 et que, en conséquence, il en autorise la dépense ;

*ET QUE* le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, le directeur général, Hugo Lépine et le directeur des Travaux publics, Pierre Bédard, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **4.2 Parcs**

Le conseiller Claude Lacroix informe les citoyens qu'il prévoit la fin de l'installation des parcs de la rue Barry et O'Hearn vers la mi-juillet.

## **4.3 Aqueducs et égouts**

Le conseiller Claude Lacroix déclare que la Municipalité a reçu le certificat d'autorisation pour régler la problématique de réaction du manganèse au contact du chlore par l'introduction d'un séquestrant. Ce système devrait être installé d'ici deux semaines.

## **5) Loisirs et événements spéciaux**

### **5.1 Loisirs**

Le conseiller Mike-James Noonan informe les citoyens que lors du Summerfest, Catshalac donnera 150 permis de pêche à des jeunes de 8 à 12 ans. Il y aura aussi, entre autres, une mini-ferme, 3 groupes de musiques et un magicien d'animaux.

Lors du IronFest, il y aura une exposition de voitures anciennes et de véhicules 4 X 4, un cockpit Porch et un kiosque Harley Davidson (à confirmer).

Le conseiller Bruno Martel précise que le Service des Incendies fera une porte ouverte lors du Summerfest.

**5.2 Événements spéciaux**

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

**6) Sécurité publique et Incendies****6.1 Adoption – Règlement 481 modifiant le Règlement sur la sécurité incendie**RÈGLEMENT  
NUMÉRO 481

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 5 mai 2014 ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* le Règlement 481 modifiant le *Règlement (442) sur la sécurité incendie*; est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.2 Adoption – Règlement 476 sur la circulation des véhicules routiers, la sécurité des piétons et cyclistes et la tranquillité des secteurs résidentiels**RÈGLEMENT  
NUMÉRO 476

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 5 mai 2014 ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bruno Martel, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan ;

*QUE* le *Règlement 476 sur la circulation des véhicules routiers, la sécurité des piétons et cyclistes et la tranquillité des secteurs résidentiels*; est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.3 Nomination de monsieur Claude Langlois à titre de capitaine au Service des Incendies**

126-06-14

*CONSIDÉRANT QUE* le Service des Incendies de la Municipalité comporte un état-major pour l'accomplissement des diverses tâches et responsabilités du service ;

*CONSIDÉRANT* l'avis de concours en vue de pourvoir à la vacance de certains postes au Service de Incendies ;

*CONSIDÉRANT* les recommandations du comité de sélection mandaté à cette fin ;

*EN CONSÉQUENCE*,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bruno Martel ;

*APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*QUE* le Conseil municipal nomme monsieur Claude Langlois à titre de capitaine au Service des Incendies ;

*ET QUE* le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **6.4 Nomination de monsieur Shawn Feeney à titre de capitaine au Service des Incendies**

127-06-14

*CONSIDÉRANT QUE* le Service des Incendies de la Municipalité comporte un état-major pour l'accomplissement des diverses tâches et responsabilités du service ;

*CONSIDÉRANT* l'avis de concours en vue de pourvoir à la vacance de certains postes au Service de Incendies ;

*CONSIDÉRANT* les recommandations du comité de sélection mandaté à cette fin ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bruno Martel, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*QUE* le Conseil municipal nomme monsieur Shawn Feeney à titre de capitaine au Service des Incendies ;

*ET QUE* le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **6.5 Nomination de monsieur Éric Bouchard à titre de lieutenant au Service des Incendies**

128-06-14

*CONSIDÉRANT QUE* le Service des Incendies de la Municipalité comporte un état-major pour l'accomplissement des diverses tâches et responsabilités du service ;

*CONSIDÉRANT* l'avis de concours en vue de pourvoir à la vacance de certains postes au Service de Incendies ;

*CONSIDÉRANT* les recommandations du comité de sélection mandaté à cette fin ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bruno Martel, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*QUE* le Conseil municipal nomme monsieur Éric Bouchard à titre de lieutenant au Service des Incendies ;

*ET QUE* le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **6.6 Rapport du Service des Incendies**

Le conseiller Bruno Martel déclare que dans le mois de mai, il y a eu 3 cas d'urgence gérés par les premiers répondants et 17 interventions sur le terrain durant l'inondation.



**7) Environnement et hygiène du milieu**

**7.1 Gestion des matières résiduelles;**

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier

**7.2 Conseil de bassin versant**

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

**8) Culture et vie communautaire**

**8.1 Octroi d'une subvention supplémentaire spéciale de 1 000\$ à la Catholic Women's League en compensation pour la non-disponibilité du centre communautaire**

129-06-14

*CONSIDÉRANT* les rénovations qui se déroulent au Centre communautaire ;

*CONSIDÉRANT* l'impact de ces rénovations sur le déroulement des activités de la Catholic Women's League en raison de la non-disponibilité des locaux ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'annulation du déjeuner communautaire de la CWL crée un manque à gagner ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*ET QUE* le Conseil municipal octroie une subvention supplémentaire spéciale à la Catholic Women's League de 1 000\$ en compensation pour la non-disponibilité du Centre communautaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8.2 Nomination de Debby Kiley et Robert Landrigan à titre de membres du Conseil Local du Patrimoine**

130-06-14

*CONSIDÉRANT* le *Règlement sur le Conseil Local du Patrimoine (450)*, adopté le 4 mars 2013 ;

*CONSIDÉRANT* les articles 5 et 10 dudit règlement ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mike-James Noonan, *APPUYÉ* par le conseiller Bruno Martel ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*ET QUE* le Conseil municipal nomme madame Debby Kiley et Robert Landrigan à titre de membres du Conseil Local du Patrimoine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9) Enjeux régionaux et métropolitains****9.1 Appui à la Charte des municipalités**

131-06-14

*CONSIDÉRANT QUE* le 23 novembre 2012, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé au lancement du Livre blanc municipal « *L'avenir a un lieu* » ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Livre blanc municipal « *L'avenir a un lieu* » est le fruit d'une très vaste consultation qui a été amorcée il y a près de deux ans et que ce chantier sur l'avenir des municipalités est un projet inclusif et collectif qui s'est inspiré premièrement d'une consultation citoyenne, puis du rapport d'un Comité de sages et d'avis de nombreux experts parmi lesquels on y retrouve des universitaires, juristes et fiscalistes ;

*CONSIDÉRANT QUE* ce chantier s'est concrétisé par les travaux des élues et élus municipaux et représentants des municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Livre blanc municipal « *L'avenir a un lieu* » porte sur l'avenir des municipalités et en propose une vision renouvelée en définissant la municipalité comme un lieu qui place la personne et la famille au centre de ses préoccupations, son développement reposant sur les valeurs du développement durable et de l'éthique et sa gestion favorisant la participation citoyenne, la transparence et l'imputabilité ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Livre blanc municipal « *L'avenir a un lieu* » propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficience et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*QUE* le Conseil municipal appuie le Livre blanc municipal « *L'avenir a un lieu* » de l'UMQ qui propose des changements profonds dont deux propositions maîtresses, soit une Charte des municipalités du Québec pour rapprocher les décisions du citoyen et une réforme fiscale et financière qui sort les municipalités de la dynamique actuelle ainsi que sept engagements du milieu municipal regroupés en 31 recommandations ;

*ET QUE* le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10) Correspondance – Dépôt de la liste du mois de juin 2014**

DÉPÔT

La liste des correspondances reçues durant le mois de juin 2014 a été déposée et reconnue par le Conseil.

**11) Comptes du mois de mai 2014 – Dépôt et autorisation de paiement**

132-06-14

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan *QUE* les comptes suivants soient payés :

Acier Loubier	Acier d'Armature	286,00\$
Acousti-Plus Inc.	rénovations 50 rue St-Patrick	758,55\$
Archambault	achats de livres - bibliothèque	1 659,20\$
Aquatech	honoraires professionnels	5 325,49\$
Armtec	pièces/équipement - voirie	2 142,70\$

Atco Structures & Logistics	achat de roulotte	21 270,38\$
Atelier Mécanique Auto Lapointe	réparations - camions	1 828,97\$
Attaches Trans-Québec Inc.	achat de fournitures pour garage/voirie	172,64\$
P. Aubut Inc.	Honoraires professionnels - clés	459,63\$
Éric Bégin	Spectacle musique Summerfest	800,00\$
Bell Téléphone	téléphone	3 058,82\$
Betonel/Dulux	Teinture Centre Communautaire	36,09\$
Boilard Renaud	Honoraires professionnels - rue Barry	850,00\$
Borgja	Shannon Express mai 2014	4 972,33\$
Boutique du Plongeur Ltée.	entretien semi-annuel - compresseur - incendies	1 243,87\$
Brigitte Olivier	Remboursement livres	32,50\$
Canac	Fournitures - terrain baseball, voirie, Summerfest	276,14\$
Capitale en Fete	Jeux et Chapiteaux - Summerfest	11 497,51\$
Carrières Québec Inc.	Fournitures pavage	2 720,91\$
Centre de Famille Valcartier	Facture de la Coopérative jeunesse Valcar-Co - Wfest	189,00\$
Centre Mécanique Shannon	réparations - camions	1 489,59\$
Concepts Gingras Inc.	toilettes - parcs	551,88\$
COMBEQ	Formation 2014 - Martin Dubé	773,78\$
CO-OP Ste-Catherine	Matériel - voirie	184,19\$
CSE Incendie & Sécurité Inc.	fournitures pompiers	543,52\$
Custom Impression	certificats - soirée des bénévoles	36,42\$
Dale Feeney	honoraires professionnels	3 200,00\$
Diane Brulé	remboursement - fournitures de bureau	66,18\$
Eko - F.Dufresne	essence	114,97\$
Eloi Moisan Inc.	Bois pour réparations - voirie	183,50\$
Enseignes Dumas	Plaque aluminium - soirée des bénévoles	1 030,18\$
Entreprises Vimoe	travaux de voirie	2 022,14\$
Équipement LAV	location équipement - voirie	298,94\$
Équipement Val-Bélaïr	Matériel de coupe Béton et Métal - voirie	74,45\$
Esri Canada	Renouvellement ArcGIS - Urbanisme	1 655,65\$
Extincteurs W.T. & Fils Inc.	incendies	120,38\$
Filtrum Construction	honoraires professionnels	802,53\$
Fleuriste Flora-Gi Enr	cadeaux	333,44\$
Fondation Méd.de la Jacques-Cartier	tournoi de golf	1 000,00\$
G.M.S. Extincteur Chimique Inc.	Service et Entretien Extincteurs - Voirie	534,13\$
Guill Auto Inc.	Essuie-Glace	15,99\$
Habitations Danny Girard Inc.	Rénovations - bureau municipale	4 545,33\$
HG Électrique Inc.	Hon. professionnels - électricité Chalet des Sports	172,46\$
Hydro-Québec	éclairage public, etc.	16 376,68\$
Imprimerie Nicober Inc.	cartes d'affaires, enveloppes, entêtes de lettre	2 506,46\$
Industries Lam-e	pièces/équipement - voirie	349,49\$
Isabelle Michaud	colloque CCFA	67,74\$
Kalitec Signalisation	Signalisation - Enseigne	4 296,62\$
Keurig	Café	341,17\$
Lam-e	Trousse premiers secours et fournitures- voirie	463,89\$
Latulippe	Bottes sécurité - voirie	185,64\$
Laurentide Resources Inc.	Collecte produits - voirie	152,13\$
Laurier DuVallon	carte Cadeau - Summerfest	1 000,00\$
Librairie La liberté	livres - biblio	735,95\$
LGT	Hon. professionnels nouveau bâtiment - bibliothèque	10 347,75\$
Lindsay Roach	kilométrages	85,90\$
Maison Anglaise	livres	9,44\$
Marie-Josée Monderie	remboursement - achat de livre pour bibliothèque	17,24\$
Marius Garon	Lumières - voirie	12,82\$
Mathieu Godin Graphiste	Prise de photos - Summerfest	150,00\$
Mario Lemire	Télévision communautaire	98,11\$
Martin Dubé	achat de bottes	91,93\$
Merrill Allard Inc.	Essence	3 294,49\$
Messagerie Inter Cité	messagerie	88,61\$
Matrec Inc.	Location - container - 50, rue St-Patrick	80,48\$
Michel Filion	honoraires professionnels - biblio	89,33\$
Microcom	Syst. d'alarme - garage, poste de suppression, etc.	108,15\$
MRC la Jacques-Cartier	mise à jour	3 091,29\$
Net Plus	contrat - édifices	2 580,04\$
Nordiques	Fournitures - voirie	105,47\$
Normand Légaré	remboursement - dépense - colloque	733,46\$
Ordre des Urbanistes du Québec	Formation - François Bissonnette	400,00\$
Orizon Mobile	temps d'antenne	247,93\$

Pare-Pierre SP	enseignes, etc..	419,66\$
Patates Plus	Repas - Incendie	86,55\$
PG Solutions	Honoraires professionnels - Analyse de système	12 394,31\$
Pièce d'Auto Maurice	Peinture véhicules - voirie	24,99\$
Pierre Cossette	Hon. prof. - événements couverts par Télé-Comm.	274,00\$
Prévimed Inc.	Location cylindre d'oxygène - Incendie	100,00\$
Produits Industriels Jean-Paul Coté	Fournitures eau potable - voirie	336,88\$
Produits Sanitaires MG	fournitures pour les édifices	551,57\$
Québec Municipal	Service Internet - adhésion à Québec Municipal	287,44\$
Réal Huot Inc.	honoraires professionnels - aqueduc	2 289,83\$
Référence Systèmes	imprimante-Vanessa, carte rés.-Gaétan, prod. Xerox	4 340,84\$
Rég. Rég. mat. résiduelles Portneuf	Quote-part - 1er versement	27 967,31\$
Revenue Québec	DAS 18-19-20	27 545,50\$
RTC	Quote-part - mai 2014	31 277,79\$
Scell-Tech	balais mécanique - rues	14 253,44\$
Shannon Vision Telecom	Service téléphonie	86,70\$
Shred-it	service de déchiquetage	119,52\$
Signalisation Lévis Inc.	Enseignes rues, panneaux - voirie	2 618,79\$
Société de la piste Jacques-Cartier	contribution annuelle 2014	6 690,00\$
Solotech	Équipement de son - soirée bénévoles	801,38\$
Solutions Techniques Industrielle Inc.	Réparation pompe - Poste 25	2 213,27\$
Spécialiste du Stylo	Fournitures de bureau et meubles - Loisirs & Admin	21 535,04\$
Studio Graphique	Logo SHS, Plaque, Logo Iron Fest	750,25\$
Talbot Équipement Ltée	travaux de voirie	50,77\$
Taxi Coop Val-Bélair	Service de transport	900,00\$
Tchernof Band - Musique	Spectacle musique Summerfest	800,00\$
Telus	frais de téléphone	54,59\$
Têtu Paysagiste	Travaux divers rues	747,34\$
Transport Marc Juneau	autobus - parade St. Patrick	316,18\$
Turcotte 1989 Inc.	entretien du poste de suppression - Maple	440,74\$
United Rentals	location équipement - voirie	6 202,58\$
ULS de la Capitale-Nationale	Adhésion Unité de loisir et sport - MRC JCartier	114,98\$
Vanessa Paquet-Labbé	kilométrages	194,35\$
Véronique Asselin	cours de peinture	1 710,08\$
Visa - Admin	Compte de Hugo Lépine	397,29\$
Visa - Bibliothèque	Compte de Brigitte Olivier	521,32\$
Visa - Travaux Publics	Compte de Stéphane Vachon	984,83\$
Visa - Loisirs & Vie Communautaire	Compte de Vanessa Paquet-Labbé	1 619,84\$
Visa - Incendies	Compte de Cyr Ouellet	1 063,88\$
Wolseley	fournitures pour aqueduc, asphalte hiver, plomberie	1 469,38\$
Wolters Kluwer	Honoraires professionnelles - droit municipal	395,85\$

132-06-14

302 387,65\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **12) Organisation administrative**

### **12.1 Autorisation d'embauche de madame Marjolaine Pépin à titre d'adjointe à l'administration, poste occasionnel étudiant, au Service des Finances et du Greffe pour la période de l'été 2014**

133-06-14

*CONSIDÉRANT* l'avis de concours adressé aux étudiants pour le recrutement d'un adjoint à l'administration ;

*CONSIDÉRANT* la recommandation du Comité de sélection nommé à cette fin, basée sur trois candidatures retenues ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*QUE* le Conseil municipal autorise l'embauche de madame Marjolaine Pépin à titre d'adjointe administrative, poste occasionnel étudiant, pour un salaire de 15,99\$/l'heure, 35 heures par semaine ou selon les besoins et ce, jusqu'au 31 août 2014 ;

133-06-14 *ET QUE* le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**12.2 Autorisation d'embauche de madame Renée-Claude Turcotte (superviseur), de messieurs Reggie Martel, David Lavoie-Gaumont et Philippe Grenier et de mesdames Stéphanie Larouche et Karolane Coté à titre d'agents de sécurité, postes occasionnels, pour la période du 20 juin au 2 septembre 2014, au Service de Sécurité**

134-06-14 *CONSIDÉRANT* la résolution 81-05-2011 autorisant la création d'un Service de Sécurité ;

*CONSIDÉRANT* la nécessité d'embaucher des agents de sécurité saisonniers attitrés aux parcs et aux stationnements municipaux pour l'application des règlements municipaux, sur appel et selon l'horaire établi par le Directeur du Service de la Sécurité ;

*CONSIDÉRANT* l'offre d'emploi publiée pour des candidats en technique policière pour l'été 2014 ;

*CONSIDÉRANT* les recommandations du comité de sélections ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*QUE* le Conseil municipal autorise l'embauche de madame Renée-Claude B. Turcotte à titre d'agent(e) de sécurité - superviseure, poste occasionnel au Service de Sécurité, pour la période du 20 juin au 2 septembre 2014, et qu'elle reçoive la prime prévue en conséquence ;

*QU'*il autorise l'embauche de messieurs Reggie Martel, David Lavoie-Gaumont et Philippe Grenier et de mesdames Stéphanie Larouche et Karolane Coté à titre d'agent(e)s de sécurité, poste occasionnel, pour la période du 20 juin au 2 septembre 2014, au Service de Sécurité ;

*QUE* la rémunération des agents du Service de Sécurité soient fixée conformément aux crédits alloués au budget 2014 ;

*ET QUE* le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**12.3 Autorisation d'embauche de journaliers saisonniers au Service des Travaux publics pour la période de l'été 2014**

135-06-14 *CONSIDÉRANT* le surplus de travail au Service des Travaux publics durant la période estivale ;

*CONSIDÉRANT* les recommandations du directeur des Travaux publics ;

*EN CONSÉQUENCE* il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*QUE* le Conseil municipal autorise l'embauche de messieurs Christopher Stowe, Ronald Tardif et Philippe Goulet à titre de journaliers saisonniers au Service des Travaux publics pour la période de l'été 2014 ;

135-06-14

*ET QUE* le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **13) Finances et Greffe**

**13.1 Adoption - Règlement 478 modifiant le Règlement décrétant le déneigement de trottoirs, l'entretien de sentiers piétonniers, le déneigement des bornes-fontaines et l'entretien de deux abribus ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale annuelle sur les immeubles du « secteur des logements familiaux – USS Valcartier (266) » afin de modifier la clause d'imposition (278)**

RÈGLEMENT  
NUMÉRO 478

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 5 mai 2014 ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* le Règlement 478 modifiant le *Règlement décrétant le déneigement de trottoirs, l'entretien de sentiers piétonniers, le déneigement des bornes-fontaines et l'entretien de deux abribus ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale annuelle sur les immeubles du « secteur des logements familiaux – USS Valcartier (266) » afin de modifier la clause d'imposition (278)*; est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**13.2 Adoption - Règlement 479 modifiant le Règlement décrétant une taxe spéciale annuelle sur les immeubles du « secteur des logements familiaux - USS Valcartier » afin de pourvoir aux dépenses requises à l'entretien, aux réparations à l'achat de matériel et à l'administration rattachés au réseau municipal d'aqueduc, d'égouts sanitaires, d'égouts pluviaux et de protection contre l'incendie (267)**

RÈGLEMENT  
NUMÉRO 479

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 5 mai 2014 ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* le Règlement 479 modifiant le *Règlement décrétant une taxe spéciale annuelle sur les immeubles du « secteur des logements familiaux - USS Valcartier » afin de pourvoir aux dépenses requises à l'entretien, aux réparations à l'achat de matériel et à l'administration rattachés au réseau municipal d'aqueduc, d'égouts sanitaires, d'égouts pluviaux et de protection contre l'incendie (267)*; est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**13.3 Adoption – Règlement 480 modifiant le Règlement décrétant une taxe spéciale annuelle afin de pourvoir aux dépenses requises à l'entretien, aux réparations, à l'achat de matériel et à l'administration rattachés au service additionnel d'éclairage public du « secteur des logements familiaux – USS-Valcartier » (302)**

RÈGLEMENT  
NUMÉRO 480

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 5 mai 2014 ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Francine Girard, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* le Règlement 480 modifiant le *Règlement décrétant une taxe spéciale annuelle afin de pourvoir aux dépenses requises à l'entretien, aux réparations, à l'achat de matériel et à l'administration rattachés au service additionnel d'éclairage public du « secteur des logements familiaux – USS-Valcartier » (302)*; est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**13.4 Allocation de crédits supplémentaires pour le projet « rénovations du centre communautaire 2014 » d'un maximum de 50 000\$ à même les surplus non affectés de la Municipalité**

136-06-14

*CONSIDÉRANT* la résolution 81-05-2011 autorisant la création d'un Service de Sécurité ;

*CONSIDÉRANT* la nécessité d'embaucher des agents de sécurité saisonniers attitrés aux parcs et aux stationnements municipaux pour l'application des règlements municipaux, sur appel et selon l'horaire établi par le Directeur du Service de la Sécurité ;

*CONSIDÉRANT* l'offre d'emploi publiée pour des candidats en technique policière pour l'été 2014 ;

*CONSIDÉRANT* les recommandations du comité de sélections ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*QUE* le Conseil municipal autorise l'embauche de madame Renée-Claude B. Turcotte à titre d'agent(e) de sécurité - superviseure, poste occasionnel au Service de Sécurité, pour la période du 20 juin au 2 septembre 2014, et qu'elle reçoive la prime prévue en conséquence ;

*QU'*il autorise l'embauche de messieurs Reggie Martel, David Lavoie-Gaumont et Philippe Grenier et de mesdames Stéphanie Larouche et Karolane Coté à titre d'agent(e)s de sécurité, poste occasionnel, pour la période du 20 juin au 2 septembre 2014, au Service de Sécurité ;

*QUE* la rémunération des agents du Service de Sécurité soient fixée conformément aux crédits alloués au budget 2014 ;

*ET QUE* le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**13.5 Renouvellement du placement à court terme d'une portion de la réserve financière de l'aqueduc**

137-06-14

*CONSIDÉRANT* la résolution 96-06-13 ;

*CONSIDÉRANT* les articles 203 et 1094.8 du *Code municipal du Québec* ;

*CONSIDÉRANT* les différentes offres de placement reçues et présentées par le directeur général ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'institution financière de la Municipalité offre les meilleurs conditions incluant la possibilité de profiter de ristournes annuelles substantielles ;

*EN CONSÉQUENCE*, Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mike-James Noonan, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel;

137-06-14

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*QUE* le Conseil municipal autorise le renouvellement du placement du solde de la portion court terme de la réserve financière de l'aqueduc pour une période d'un an, au taux de 1,40 %, après affectation du budget 2013 auprès de la Caisse Populaire Desjardins du Piémont Laurentien ;

*QUE* les intérêts, payables annuellement, soient versés au compte du Fonds général de la Municipalité ;

*ET QUE* le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 13.6 Résultats semestriels 2013 et états comparatifs de revenus et dépenses

DÉPÔT

En vertu de l'article 176.4 du *Code municipal Québec*, le directeur général et secrétaire-trésorier doit déposer semestriellement, lors d'une séance du conseil, les états des revenus et dépenses de l'exercice financier courant, soit deux états comparatifs, au plus tard lors d'une séance ordinaire tenue au mois de mai et lors de la dernière séance ordinaire tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté :

- le premier compare les revenus et dépenses au 30 novembre de l'exercice en cours à ceux de la même période, l'an dernier ;
- le second compare les revenus et dépenses prévisibles au cours du présent exercice financier à ceux prévus initialement au budget.

Le rapport de budget semestriel a été déposé et reconnu par le Conseil.

### 13.7 Désignation d'un représentant pour le compte Visa Desjardins de la Municipalité

138-06-14

*CONSIDÉRANT* les dispositions des contrats de crédit liant la Municipalité à Visa Desjardins ;

*CONSIDÉRANT QUE* qu'il y a lieu de désigner un représentant autorisé à procéder à des modifications audit compte Visa Desjardins afin de mettre à jour, de temps à autres, les données du compte ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*ET QUE* le Conseil municipal désigne le directeur des Finances et du Greffe, Gaétan Bussièrès, à titre représentant autorisé à mettre à jour, de temps à autres, les données du compte Visa Desjardins de la Municipalité ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 13.8 Modification de la résolution 187-12-2013 concernant la marge de crédit de la Municipalité

139-06-14

*CONSIDÉRANT* les comptes à recevoir du gouvernement fédéral, lesquels se chiffrent à 1 246 257.28\$ en date du 2 juin 2014 ;

*CONSIDÉRANT* les comptes à recevoir du gouvernement provincial en lien avec le projet de la centrale hydraulique Énergie Shannon Power ;



139-06-14

*CONSIDÉRANT* les besoins de trésorerie de la Municipalité en particulier au Fonds général ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*QUE* le Conseil municipal autorise la modification du premier alinéa afin qu'il se lise comme suit :

« *QUE* la Municipalité de Shannon demande à et autorise la Caisse Desjardins Piémont Laurentien de modifier le contrat de crédit variable de la Municipalité, compte EOP 376350, afin de hausser la limite de crédit de 500 000\$ pour une période de 120 jours, renouvelable automatiquement, sur instruction du directeur général, pour une période supplémentaire de 120 jours » ;

*ET QUE* le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **14) Varia et déclarations des conseillers**

##### **14.1 Équipe de mise en application du Plan de mesures d'urgence**

MOTION DE  
FÉLICITATIONS

De la part du directeur général, des membres du Conseil municipal et du maire, une motion de félicitations est présentée aux employés qui ont contribué à faire en sorte que l'application du Plan de mesures d'urgence se déroule efficacement les 17 et 18 mai 2014.

#### **15) Période de questions**

La parole est accordée au public pour la période de questions.

À la question d'une citoyenne, le maire déclare que lors du congrès annuel de l'Union des municipalités du Québec, le Premier ministre Couillard a informé son audience que son gouvernement a l'intention de relancer le projet des mini-centrales hydroélectriques. Le maire a précisé qu'à ce jour, l'intention du conseil municipal serait de poursuivre dans la démarche entreprise pour le projet de Shannon ; toutefois, une révision du dossier s'impose étant donné le temps écoulé.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Claude Lacroix propose la levée de la séance régulière à 21h15.

Clive Kiley,  
Maire

Hugo Lépine,  
Directeur général et secrétaire-trésorier